CIRCULAIRE

AU

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

HOSPICE ST. JOSEPH, 22 JANV. 1855.

MONSIEUR,

Dans sa Circulaire du 19 Octobre dernier, Mgr. l'Evêque de Montréal faisait espérer qu'il enverrait de Rome une direction pour clore le Jubilé, quand il aurait été témoin de la grande Cérémonie qui l'a appelé dans la Ville Sainte. Mais des lettres récemment reçues de Sa Grandeur, en date des 14 et 23 décembre, annoncent que le retard dans l'impression de la Bulle sur l'Immaculée Conception, l'a empêchée de réaliser cet espoir. Ce ne sera que dans quelques jours que ce dernier document nous arrivera, accompagné du Mandement de circonstance. En attendant, la clôture du Jubilé se fera dimanche, le 4 Février, par le chant du *Te Deum*, à la suite de l'Office Divin du matin et le même jour, après l'*Angelus* du soir, on sonnera toutes les Cloches pendant un quart d'heure.

Sans rien dire encore de positif, Monseigneur insinue que son absence pourrait bien être indéfiniment prolongée. S'il n'avait écouté que l'amour de sa Patrie et de son cher Diocèse, il aurait quitté Rome, dit-il, le 10 décembre, aussitôt après la consécration de la Basilique de St. Paul. Mais une grande infortune à réparer, si toutefois il a quelque espérance de trouver de la sympathie à l'étranger, le force de se mettre à la disposition de la Divine Providence, et d'aller mendier partout où le St. Père lui permettra de le faire. J'espère pourtant que les circonstances où se trouve l'Europe l'empêcheront de se vouer à un aussi pénible sacrifice.

Deux Décrets et l'Office de St. Tite, Evêque et Confesseur, ont été reçus de Rome. Cet office a été inséré dans l'*Ordo* de l'année courante. Ci-suivent les deux décrets susmentionés:

URBIS, ET ORBIS

Suprascriptas Lectiones proprias alias a Sacrorum Rituum Congregatione adprobatas cum Oratione in honorem Sancti Titi Episcopi Confessoris, Sanctissimus Dominus Noster Pius IX. Pontifex Maximus addendas indulsit Officio et Missæ de Communi Confessorum Pontificum de eodem Sancto Episcopo Confessore, cujus festum sub ritu duplici minori recolendum mandavit hac ipsa die in universa Ecclesia die prima quæ libera vacasset post pridie Nonas Januarii; servatis Rubricis. Quibuscumque in contrarium disponentibus minime obstantibus. *Die* 18 *Maji* 1854.

J. CARD. ANTONELLI

Loco † Sigilli

Dominicus Gigli S. R. C. Secretarius.

DECRETUM

URBIS ET ORBIS

Inter assiduas, gravissimasque Apostolici muneris curas sollicitus etiam Sanctissimus Dominus Noster Pius IX. Pontifex Maximus ut in universali Ecclesia amplior tribuatur Cultus Sanctis illis, qui super fundamentum Apostolorum ædificati, nascentem Christi Ecclesiam salutaribus monitis ac legibus, nec non vitæ dispendio ordinare, munire, et illustrare non detrectarunt, Motu animi sui proprio præcepit, ut in toto Catholico Orbe Festa Sanctorum Timothei Episcopi Martyris nono Kalendas Februarii, Polycarpi Episcopi Martyris septimo Kalendas Februarii ac Ignatii Episcopi Martyris Kalendis Februarii deinceps ab utroque Clero recolantur ritu duplici minori cum Officiis et Missis ut in Breviario, Missalique Romano; utique sub eoden ritu duplici minori in universali pariter Ecclesia instituatur Festum Sancti Titi Episcopi Confessoris cum Officio et Missa de Communi Confessorum Pontificum, additis Lectionibus secundi Nocturni propriis a Sancta Sede alias cum Oratione pariter propria admissis: iterumque approbatis, typisque Romæ cusis. Quam quidem voluntatem suam per præsens Decretum Sacrorum Rituum Congregationis communicandam mandavit. Contrariis non obstantibus quibuscumque. *Die* 18 *Maji* 1854.

J. CARD. ANTONELLI

Loco † Sigilli

Dominicus Gigli S. R. C. Secretarius.

L'Office de St. Tite est fixé, pour cette année, au 3 février.

Messieurs les Vicaires n'ayant pas subi, cette année, l'examen prescrit par le 1er. Concile de Québec, devront se préparer à le subir, l'automne prochain, sur les deux Traités de la *Trinité* et de l'*Incarnation*. Au sermon qu'ils ont dû déjà composer, ils voudront bien en ajouter un autre, sur *les Cérémonies de l'Eglise, envisagées comme moyen de glorifier Dieu par le culte extérieur et image de la Religion pour nourrir la foi et la piété.*

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

✠ JOS. ÉVÊQUE DE CYDONIA,

Administrateur du Diocèse de Montréal.